

Service Médiathèque Côte-d'Or

Déclaration d'achats de livres à la SOFIA

Cette procédure est obligatoire.

Depuis le 18 juin 2003, la loi oblige les bibliothèques qui achètent des livres et en organisent le prêt dans leurs locaux à déclarer leurs achats auprès de la SOFIA (Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit).

Les bibliothèques associatives sont également concernées par cette loi.

Cette procédure n'engendre aucun coût supplémentaire pour la commune ou l'association.

Pourquoi cette loi ?

Cette loi dite « *loi relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque et renforçant la protection sociale des auteurs* » est importante à plusieurs titres :

- d'une part, elle a permis d'améliorer la situation financière des auteurs qui bénéficient désormais d'une rémunération au titre du prêt, ainsi que d'une retraite complémentaire ;
- d'autre part, en fixant à 9 % le rabais maximum pouvant être consenti par une librairie aux collectivités, elle est venue compléter la loi sur le prix unique du livre du 10 août 1981 (dite « *loi Lang* ») limitant la concurrence sur le prix de vente au public du livre afin de protéger la filière et de développer la lecture.

Comment ça marche ?

Afin de rémunérer les auteurs (et les éditeurs), deux sources de financement sont mobilisées :

- d'une part, l'Etat verse une rémunération forfaitaire de 1,50 € par inscrit en bibliothèque publique et de 1 € par inscrit en bibliothèque universitaire ;
- d'autre part, les librairies versent à la SOFIA au titre du droit de prêt 6 % du prix public hors taxes des livres achetés par les bibliothèques de prêt.

C'est donc à partir des déclarations d'achats faites par les bibliothèques auprès de la SOFIA que peut être calculé le montant à verser aux auteurs (et éditeurs) au titre du droit de prêt.

Concrètement, on fait comment ?

Après inscription auprès de la SOFIA, les déclarations se font par internet. Chaque bibliothèque déclare le montant des livres achetés (par fournisseur et par facture – indiquer la date, le numéro de la facture, le montant total de la facture HT et TTC). **Cette déclaration concerne uniquement les livres soumis à un taux de TVA de 5,5 %.**

Renseignements :

SOFIA

199 bis boulevard Saint-Germain, 75345 Paris Cedex 07

Numéro azur : 0810 034 034

Courriel : droitdepret@la-sofia.org

<http://www.la-sofia.org>